

Délibération n°2.2.1

L'an deux mil dix-neuf, le lundi dix-sept juin à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Terres-de-Caux, sous la présidence de Mr VASSE Jean-Marc, Maire de Terres-de-Caux et Président du C.C.A.S.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Mr VASSE Jean-Marc, Maire de Terres-de-Caux, Président du C.C.A.S., Mme COUSIN Sophie, Vice-Présidente du C.C.A.S., Mr PREVEL Willy, Mme ANNE Françoise, Mme GESLAIN Fabienne, Mme MYMVCHOD Corinne, Mme ALLAIS Céline, Mme DRU Annick, Mr MARC Patrice, Mme SMONDACK Jacqueline, Mr TESNIERE Jean-Pierre.

Nombre de procurations : 1

Mme Marie-Claude BARON donnant pouvoir à Mme COUSIN Sophie

Nombre d'absents excusés : 4

Mme BARON Marie-Claude, Mme LECARON Caroline, Mme DALLET-LECACHELEUX Anne, Mr DEZAILLES Wilfrid.

Objet de la délibération : Révision annuelle des redevances de la Résidence Autonomie des Jardins

Le Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°6 du Conseil Municipal du 19 janvier 2017 relative à la mise en place du C.C.A.S. de Terres-de-Caux,

Vu la délibération n°2.6 du Conseil d'Administration relative à la mise en place du Règlement Intérieur et de Fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux acté au Conseil d'Administration en date du 27 novembre 2017 et, modifié par la délibération n°3.1 du Conseil d'Administration en date du 22 février 2018,

Vu la délibération n°3.1 du Conseil d'Administration acté en date du 26 mai 2018 réévaluant le montant de la redevance à 385,68 € et appliqué aux résidents de la Résidence Autonomie à compter du 1^{er} juillet 2018,

Vu l'article 9 de la loi n° 2008-111 du 8 février qui modifie l'indice de référence des loyers issu de la loi 2005-841 du 26 juillet 2005. (Indice 129,03 – 4^{ème} trimestre 2018 / Indice 126,82 – 4^{ème} trimestre 2017)

Considérant que les redevances et charges perçues doivent permettre d'assumer le fonctionnement et l'entretien de la résidence,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'augmenter le montant des redevances à 392,40 €, correspondant à une augmentation de 1,74 %, prenant effet à compter du 1^{er} juillet 2019.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Marc VASSE



Délibération n°2.1.1

L'an deux mil dix-neuf, le lundi dix-sept juin à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Terres-de-Caux, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Terres-de-Caux, sous la présidence de Mr VASSE Jean-Marc, Maire de Terres-de-Caux et Président du C.C.A.S.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Mr VASSE Jean-Marc, Maire de Terres-de-Caux, Président du C.C.A.S., Mme COUSIN Sophie, Vice-Présidente du C.C.A.S., Mr PREVEL Willy, Mme ANNE Françoise, Mme GESLAIN Fabienne, Mme MYMVCHOD Corinne, Mme ALLAIS Céline, Mme DRU Annick, Mr MARC Patrice, Mme SMONDACK Jacqueline, Mr TESNIERE Jean-Pierre.

Nombre de procurations : 1

Mme Marie-Claude BARON donnant pouvoir à Mme COUSIN Sophie

Nombre d'absents excusés : 4

Mme BARON Marie-Claude, Mme LECARON Caroline, Mme DALLET-LECACHELEUX Anne, Mr DEZAILLES Wilfrid.

Objet de la délibération : Budget Principal M14 : décision modificative

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil d'Administration,

Vu la délibération du 10 mai 2019 faisant référence au vote du budget primitif M14,

Considérant la situation comptable, il convient donc d'abonder l'article 673 par décision modificative afin de recouvrir le solde de 8930 € revenant à la collectivité de rattachement.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier les crédits budgétaires comme suit :

Articles	Intitulés	Montants
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
611	Contrat de prestations de services	- 8 930 €
673	Titres annulés (sur exercice précédent)	8 930 €
Total dépenses		0 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 21 juin 2019